Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20231123-226_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

226/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 23 novembre 2023

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Édouard TROLES ; Éric LE SCANFF ; Sonia FLOC'H, Laurence LE ROY-TASSEL, Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR.
Absents : Chantal COLLÉOU ; Cyrielle MOY ; Florent LE HERVÉ ; Françoise NORMAND
Procurations : Chantal COLLÉOU donne pouvoir à Édouard TROLES, Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND donne pouvoir à Paul UGUEN.
Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2023

Objet : Convention relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la suite favorable apportée par les services de Monsieur le Ministre de l'intérieur à la candidature de la commune de Guerlesquin pour le déploiement d'un dispositif de recueil des demandes des titres d'identité.
Afin de mettre en œuvre la procédure, une convention doit être signée entre le Ministère de la justice, la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.
La présente convention a pour objet de définir les modalités de traitement, par la commune, des demandes de vérification électronique d'état civil effectuées par les administrations, services et établissements publics de l'État ou des collectivités territoriales, les caisses et les organismes gérant des régimes de protection sociale ainsi que par les notaires.
L'instauration des échanges dématérialisés est rendue techniquement possible par la mise à disposition d'outils logiciels regroupés sous le terme générique de plateforme COMEDEC (COMmunication Électronique des Données d'État-Civil).
La signature de la présente convention engage la commune à répondre aux vérifications dématérialisées de données d'état civil pour les actes de naissance, de mariage et de décès et permettra aussi à cette dernière d'effectuer des demandes dès lors que ces services sont opérationnels.
La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction et par période de 6 ans, à compter de la date de signature par les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,
Laurence LE ROY-TASSEL

MAIRIE DE GUERLESQUIN
29 (Finistère)